COMMUNE DE FRIAUCOURT

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2020

Le 24 juillet 2020 à 18h30 le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme BARTHELEMY Sabrine, Mme BAYART Marie-Françoise, Mme BEAURAIN Annic, Mme BLONDEL Marie-Christine, Mme BOULENGER Nadège, M. DELRUE Jean-Michel, M. FOUQUEMBERG Fabrice, M. GUNS Louis, M. KOBSCH Daniel, M. LAPOSTOLLE Jérôme, M. LECONTE Stéphane, Mme PARIS Aline, Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène.

PROCURATIONS:

M. LASSALLE Tony donne procuration à Mme BLONDEL Marie-Christine

ABSENTS:

M. CHEVALIER Dominique est absent et non-excusé.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Le conseil municipal désigne M. LAPOSTOLLE Jérôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, M. DEVISMES Kevin, secrétaire de mairie, fait office d'auxiliaire de séance.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne M. LAPOSTOLLE Jérôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, M. DEVISMES Kevin, secrétaire de mairie, fait office d'auxiliaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/04/2020

Le procès-verbal de la séance du 24/07/2020 est approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION N°13/2020 - VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et un bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Monsieur le Maire invite le secrétaire de Mairie à présenter le compte de gestion du budget principal, Celuici explique que l'exercice 2019 s'inscrit dans baisse constante et inquiétante du compte de trésorerie (cpte 515). Cette situation mettra, à moyen terme, la commune en difficulté. Cette situation peut être corrigée par une hausse conséquente des recettes, et une diminution drastique des dépenses de fonctionnement.

Mme BAYART affirme que la situation est essentiellement dû à la gestion de M. CROIZÉ, M. le secrétaire de mairie rappelle que la plus grande baisse de trésorerie a eu lieu en 2015 avec une perte 56 000 euros sur le compte 515. De plus la situation existe depuis 2010, époque ou M. CROIZÉ n'était pas aux affaires.

M. KOBSCH rétorque que M. CROIZÉ a aggravé la situation pour mettre en difficulté ses opposants, en effectuant des achats coûteux et inutiles.

Monsieur le Maire rappelle que ce débat est clos et qu'il n'est pas nécessaire de polémiquer davantage.

À noter que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer du compte de gestion de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Ainsi le conseil municipal:

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion

4. DÉLIBÉRATION N°14/2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire se retire du conseil, la présidence est laissée à M. KOBSCH Daniel M. KOBSCH présente le compte administratif 2019, qui se résume ainsi :

	SECTION D 'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
	RECETTES	
Prévisions budgétaires (a)	139 732,60 €	567 589,04 €
Titres de recette émis (b)	60 670,17 €	449 413,61 €
Réductions de titres (c)	0.00€	0.00€
Recettes nettes (d = b - C)	60 670,17 €	449 413,61 €
	DÉPENSES	
Autorisations budgétaires (e)	139 732,60 €	567 589,04 €
Mandats émis (f)	62 925,95 €	474 044,67 €
Annulations de mandats (g)	0.00€	13 935,14 €
Dépenses nettes (h = f - g)	62 925,95 €	460 109,53 €
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
Résultats	-2 255,78 €	-10 695,92 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et l'article L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération 13/2020 du 24 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019,

CONSIDÉRANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2019 comme exposé cidessus

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ou non reportés comme annulés,

5. DÉLIBÉRATION 15/2020 - RÉINTÉGRATION DES RÉSULTATS DU SIAM AU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire, rappelle qu'à la suite de la dissolution du SIAM par arrêté préfectoral du 31/03/2018 il convient de réintégrer les résultats de l'ex-syndicat au budget principal de la commune. Ces résultats ont été déterminés en fonction du nombre d'habitants de chaque commune membre.

Pour Friaucourt ces résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats	-17.67€	675.24€

Ainsi le conseil municipal

VU le code général de collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 31/03/2018 portant dissolution du syndicat intercommunal d'aides ménagères,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la réintégration des résultats du SIAM au budget principal 2020, comme exposé ci-dessus.

6. DÉLIBÉRATION N°16/2020 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Les résultats du budget principal pour l'exercice 2019 sont les suivants :

	RÉS.2018	AFF RESERVE	RÉA. 2019	INTÉGR. *	RÉS. 2019
INVEST	- 51 532.60 €		- 2 255.78 €	- 17.67 €	- 53 806.05 €
FONCT	177 660.64 €	- 51 532.60 €	-10 695.92 €	675.24 €	116 107.36 €

^{*} Dissolution du SIAM par arrêté préfectoral du 31/03/2018

Ainsi le conseil municipal

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

VU le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2019 et approuvé par délibération n° 14/2020 en date du 24/07/2019.

VU la délibération n° 15/2020 portant intégration des résultats du SIAM sur l'exercice 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal, comme exposé ci-dessus.

7. DÉLIBÉRATION N°17/2020 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL (EXERCICE 2020)

Monsieur le Maire, présente le budget principal pour l'exercice 2020 dont l'objectif principal sera de combler le déficit d'investissement cumulé. Le budget s'attachera également à réduire les dépenses de fonctionnement.

Le budget principal peut se résumer ainsi :

DEPENSES	DE FONCTIO	NNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	86 556,00	0.00	111 843,32	111 843,32	111 843,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	215 700,00	0,00	249 708,64	249 708,64	249 708,64
014	Atténuations de produits	33 880,00	0,00	39 000.00	39 000,00	39 000.00
65	Autres charges de gestion courante	36 950,00	0,00	62 914,35	62 914,35	62 914,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	373 086,00	0,00	463 466,31	463 466,31	463 466,31
66	Charges financières	8 670,00	0,00	7 615,00	7 615,00	7 615,00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0,00	20 500,00	20 500.00	20 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0.00		0.00	0.00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	381 756,00	0,00	491 581,31	491 581,31	491 581,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	52 823,00		37 490,00	37 490,00	37 490,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 882,00		6 882,00	6 882,00	6 882,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total o	des dépenses d'ordre de fonctionnement	59 705,00		44 372,00	44 372,00	44 372,00
	TOTAL	441 461,00	0,00	535 953,31	535 953,31	535 953,31

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	535 953,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	RECEITES DE L'ORCHOMMENT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atlénuations de charges	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	29 100,00	0,00	29 200,00	29 200,00	29 200,00
73	Impôts et taxes	256 392,00	0,00	288 868,00	288 868,00	288 868,00
74	Dotations et participations	138 919,00	0,00	136 619,00	136 619,00	136 619,00
75	Autres produits de gestion courante	15 050,00	0,00	14 420,00	14 420,00	14 420,00
	Total des recettes de gestion courante	441 461,00	0,00	471 607,00	471 607,00	471 607,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	00,0	0,00	2 045,00	2 045,00	2 045,00
78	Reprises provisions semi-budgélaires (4)	0,00		0,00	00,0	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	441 461,00	0,00	473 652,00	473 652,00	473 652,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	441 461,00	0,00	473 652,00	473 652,00	473 652,00

	т
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	62 301,31
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	535 953,31

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	5 994,00	5 994,00	5 994,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	18 000,00	0,00	5 994,00	5 994.00	5 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 840,00	0,00	41 810,00	41 810,00	41 810,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0.00	0,00
	Total des dépenses financières	42 840,00	0.00	41 810,00	41 810,00	41 810,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	60 840,00	0,00	47 804,00	47 804,00	47 804,00
040	Opérat ² ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	60 840,00	0,00	47 804,00	47 804,00	47 804,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 806,05
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	53 806,05
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 610,05

ŧ			
	III – VOTE DU BUDGET	[]]	
•		[11]	i
-	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0.00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0.00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 135,00	57 238.05	57 238,05
10222	FCTVA	1 135,00	1 274,00	1 274,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	2 158,00	2 158,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	53 806,05	53 806,05
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 135,00	57 238,05	57 238,05
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 135,00	57 238,05	57 238,05
021	Virement de la sect° de fonctionnement	52 823,00	37 490.00	37 490,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 882,00	6 882,00	6 882.00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	6 882,00	6 882,00	6 882,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 705,00	44 372,00	44 372,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	60 840,00	101 610,05	101 610,05
				+
		DECTEC A D	PEALISER N.4 (40)	0.00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 610,05

VU les articles L1612-1 et L 2312-1 à L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget de la commune,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération 15/2020 portant intégration des résultats du SIAM sur le budget principal 2020,

VU la délibération 16/2020 portant affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le budget principal pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus

8. DÉLIBÉRATION N°18/2020 - VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et un bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Monsieur le Maire, invite le secrétaire de Mairie à présenter le compte de gestion du camping municipal. Le compte de gestion nous montre que la section de fonctionnement est déficitaire depuis plusieurs exercices du fait d'une baisse significative de la fréquentation du camping. Pourtant à chaque budget les recettes grevées au compte 703 sont surestimées. De plus la section de fonctionnement est amputée d'une grande partie de ses recettes afin de doter les amortissements.

Ainsi le conseil municipal:

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion du budget du camping municipal dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion.

9. DÉLIBÉRATION N°19/2020 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire se retire du conseil, la présidence est laissée à M. KOBSCH Daniel

M. KOBSCH présente le compte administratif 2019, qui se résume ainsi :

	SECTION D 'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
	RECETTES	
Prévisions budgétaires (a)	27 550,00 €	91 450,00 €
Titres de recette émis (b)	23 675,30 €	89 300,80 €
Réductions de titres (c)	0.00€	8 842,86 €
Recettes nettes (d = b - C)	23 675,30 €	80 457,94 €
	DÉPENSES	
Autorisations budget. (e)	27 550,00 €	91 450,00 €
Mandats émis (f)	14 742,44 €	82 388,37 €
Annulations de mandats(g)	0,00€	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	14 742,44 €	82 388,37 €
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	,
Résultats	8 932,86 €	-1 930,43 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du compte administratif et l'article L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget du camping municipal,

VU la délibération 18/2020 du 24 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion du budget du camping municipal dressé pour l'exercice 2019,

CONSIDÉRANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif du budget du camping municipal dressé pour l'exercice 2019 comme exposé ci-dessus.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ou non reportés comme annulés.

10. DÉLIBÉRATION N°20/2020 – REPRISE DE L'INVENTAIRE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'une des causes du déficit de fonctionnement du camping municipal provient d'une importante dotation aux amortissements. Afin de réduire le poids de ces amortissements sur le budget il convient de reprendre l'inventaire pour voir si certains biens peuvent être sortis.

Monsieur le Maire précise que le suivi des immobilisations incombe, de manière conjointe, à l'ordonnateur chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification au travers d'un état de l'inventaire et au comptable, chargé de leur enregistrement et de leur suivi à l'actif du bilan.

Les deux états doivent coïncider, ce qui exige un système cohérent d'échange d'informations entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable, aboutissant à un ajustement régulier des deux documents. La sortie physique du patrimoine des matériels et mobiliers peut s'effectuer de deux manières :

- soit ordinairement (vente, don ou réforme),
- soit de fait par accident (destruction, perte ou vol)

De plus les biens à sortir du patrimoine doivent être recensés au préalable et figurer sur une liste mentionnant à minima l'affectation du bien, le numéro d'inventaire du matériel, la date d'acquisition, la valeur d'acquisition et la modalité de sortie du bien (cession, don, destruction, etc...).

Objet	CPTE	NUM	VO	Raison
Chaud.logement	2153	2016-2153/06	5 075.00 €	Remplacé par un poêle
Mitigeur	2153	02/2017-2153	1 168.05 €	Remplacé en 2018
Travaux (tennis)	2157	2	6255,51€	Le terrain de tennis est devenu une aire de camping-car
Ordinateur	2183	2014.2183.02	540.83 €	N'existe plus
Ordinateur	2183	2014-2183-01	580.52€	N'existe plus
Mobilier bureau	2184	7	2 250.00 €	N'existe plus
télé mobile home	2188	90004502780733	616.62€	Hors service
MATELAS BEBE	2188	2015-2188-02	583.33 €	N'existent plus
Taille Haie	2188	2015-2188-01	458.33 €	Haies remplacées par grille
Friteuse	2188	2015-2188-09	499.20 €	Hors service
Électro-ménagers (machines à laver)	2188	2015-2188-05	514.12€	Hors service (Louées maintenant)
Percolateur	2188	2015-2188-08	494.00€	Hors service (2019)
Débrousailleuse	2188	2015-2188-04	583.33 €	Hors service (2019)
Hous. de matelas	2188	2016/2188-02	2 145.00 €	N'existent plus
Convecteur	2188	2014.2188.04	1 392.84 €	Remplacé (2019)
Tondeuse Viking	2188	2014-2188-1	1 545.00 €	Hors service (2018)
Réfrigérateur	2188	2014.2188.03	412.83 €	Hors service
Lave-linge	2188	12	751.67 €	Hors service
Divers installations	2188	10	2 872.07 €	N'existe plus (terrain de tennis)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'état de l'inventaire du budget du camping municipal dressé l'ordonnateur et certifié par le comptable, CONSIDÉRANT que la sortie des biens ci-dessus est nécessaire afin de rendre les dotations aux amortissements sincères.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la sortie des biens ci-dessus mentionnés

DIT que ces biens seront sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire.

11. DÉLIBÉRATION N°21/2020 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Les résultats de l'exercice 2019 du budget du camping municipal sont les suivants :

	RES. 2018	REAL. 2019	RES. 2019
INVESTISSEMENT	48 704.06 €	8 932.86 €	57 636.92 €
FONCTIONNEMENT	- 1348.62€	-1 930.43 €	-3 279.05 €

Monsieur le maire propose l'affectation suivante :

A REPORTER EN 2020	
R001 Report de l'excédent d'investissement	57 636.92 €
D002 Report du déficit de fonctionnement	- 3 279.05 €

Ainsi le conseil municipal

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU le compte administratif du budget du camping municipal pour l'exercice 2019 approuvé par délibération n° 19/2020 en date du 24/07/2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget du camping municipal.

12. DÉLIBÉRATION N°22/2020 – ADOPTION DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL (EXERCICE 2020)

Monsieur le Maire, présente le budget du camping municipal pour l'exercice 2020 dont l'objectif principal sera de diminuer le déficit de fonctionnement.

Le budget du camping municipal peut se résumer ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)	
011	Charges à caractère général	45 900,00	0,00	44 155,00	44 555,00	44 555,00	
012	Charg. pers et frais assimilés	16 500,00	0,00	15 700,00	15 700,00	15 700,00	
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges gestion courante	500,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
	Total des dépenses de gestion des services	62 900,00	0,00	61 055,00	61 455,00	61 455,00	
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00	
69	Impôts sur bénéfices et assimilé (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles d'exploitation	63 900,00	0,00	61 055,00	61 455,00	61 455,00	
023	Virement à la sect° d'investis. (6)	5 569,00		0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre section (6)	21 981,00		18 981,00	18 981,00	18 981,00	
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	27 550,00	100	18 981,00	18 981,00	18 981,00	
	TOTAL	91 450,00	0,00	80 036,00	80 436,00	80 436,00	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 3 279,05 =
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 83 715,05

RECEITES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	80,000,00	0,00	68 615,05	68 615,05	68 615,05
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	11 450,00	0,00	15 200,00	15 100,00	15 100,00
	Total des recettes de gestion des services	91 450,00	0,00	83 815,05	83 715,05	83 7 15,05
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	91 450,00	0,00	83 815,05	83 715,05	83 715,05
042	Opérations d'ordre entre section (6)	****		0.00	0.00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	91 450,00	0,00	83 815,05	83 715 05	83 715,05

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 = TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 83 715,05

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	76 617,92	76 617,92	76 617,92
22	immo, reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 550,00	0,00	76 617,92	76 617,92	76 617,92
10	Dolations Fonds divers Réserves		00,0	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	00,0	0,00
16	Emprunts et deltes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	1	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	1	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest			0,00	0,00	00,0
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
46	Total des opé, pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	27 650,00	0,00	76 617,92	76 617,92	76 617,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	27 550,00	0,00	76 617,92	76 617,92	76 617,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 76 617,92

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1	0,00	0,00	0,00	0,00
20	îmmobilisations incorporelles	1	00,0	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	immo, reçues en affect ou conces	1	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	1	0,00	0,00	0,00	00,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	5 569,00		0,00	0.00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	21 981,00		18 981,00	18 981,00	18 981,00
041	Opérations patrimoniales (4)	· ·		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'Investissement	27 550,00		18 981,00	18 981,00	18 981,00
	TOTAL	27 550,00	0,00	18 981,00	18 981,00	18 981,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	57 636,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	76 617,92

VU les articles L1612-1 et L 2312-1 à L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget de la commune,

VU l'instruction budgétaire M4 applicable au budget du camping municipal,

VU la délibération 21/2020 portant affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget du camping municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le budget du camping municipal pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus

13. DÉLIBÉRATION N°23/2020 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et un bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Monsieur le Maire invite le secrétaire de mairie à présenter compte de gestion du budget de l'assainissement. Celui-ci nous montre un solde d'exécution de fonctionnement fluctuant. Les recettes de fonctionnement sont trop disparates d'une année à l'autre. Ceci s'explique par des retards dans la perception de la taxe d'assainissement, dont le calendrier des versements n'est pas toujours respecté.

À noter que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer du compte de gestion de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Ainsi le conseil municipal:

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion du budget de l'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion.

14. DÉLIBÉRATION N°24/2020 — APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire se retire du conseil, la procuration de M. KOBSCH en faveur de M. DELRUE n'est pas valide pour ce point.

La présidence est laissée à Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène.

Mme VAND'HUYNSLAGER présente le compte administratif 2019, qui se résume ainsi :

	SECTION D 'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
	RECETTES	
Prévisions budgétaires (a)	52 640,02 €	39 206,00 €
Titres de recette émis (b)	29 805,93 €	38 308,10 €
Réductions de titres (c)	0.00€	0,00€
Recettes nettes (d = b - C)	29 805,93 €	38 308,10 €
	DÉPENSES	
Autorisations budget. (e)	52 640,02 €	39 206,00 €
Mandats émis (f)	26 060,22 €	31 793,11 €
Annulations de mandats (g)	0,00€	0,00€
Dépenses nettes (h = f - g)	14 742,44 €	31 793,11 €
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	·
Résultats	3 745,71 €	6 514,99 €

Ainsi le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et l'article L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget de l'assainissement

VU la délibération 23/2020 du 24 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion du budget du camping municipal pour l'exercice 2019,

CONSIDÉRANT que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif du budget de l'assainissement dressé pour l'exercice 2019 comme exposé ci-dessus,

CONSTATE un reste à réaliser de 612.00 € en dépense d'investissement dans le cadre de la DSP d'assainissement,

DÉCLARE ce reste à réaliser sincère,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ou non reportés comme annulés,

15. DÉLIBÉRATION N°25/2020 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Les résultats du budget de l'assainissement sont les suivants :

	RES. 2018	REAL. 2019	RAR 2019*	RES. 2019
INVESTISSEMENT	21 334.02 €	3 745.71 €	612.00 €	24 467.73 €
FONCTIONNEMENT	- 4 121.57 €	6 514.99 €		2 393.42 €

^{*} RAR facture prestation de services pour la passation de la DSP d'assainissement

Monsieur le maire propose l'affectation suivante :

À REPORTER EN 2020	
R001 Recettes d'investissement reporté	24 467.73 €
R002 Recettes de fonctionnement reporté	2 393.42 €

Ainsi le conseil municipal

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

VU le compte administratif du budget de l'assainissement dressé pour l'exercice 2019 approuvé par délibération n° 24/2020 en date du 24/07/2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget de l'assainissement sur le budget 2020.

16. DÉLIBÉRATION N°26/2020 – ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT (EXERCICE 2020)

Monsieur le Maire, présente le budget de l'assainissement pour l'exercice 2020. L'objectif du budget sera de pérenniser la section de fonctionnement grâce à une reprise des subventions par le débit du compte 139 au crédit du 777.

Le budget de l'assainissement peut se résumer ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 000,00	00,0	7 105,42	7 105,42	7 105,42
012	Charg. pers. et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Attenuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		00,0	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 000,00	0,00	7 105,42	7 105,42	7 105,42
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 000,00	0,00	7 105,42	7 105,42	7 105,42
023	Virement à la sect° d'investis. (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	28 206,00		28 159,00	28 159,00	28 159,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation 28 206,00			28 159,00	28 159,00	28 159,00	
TOTAL 29 206,00		0,00	35 264,42	35 264,42	35 264,42	

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes å réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	22 091,00	0,00	29 500,00	29 500,00	29 500,00
74	Subventions d'exploitation	1	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	22 091,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0.00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	22 091,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	7 115,00		2 371,00	2 371.00	2 371,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	7 115,00		2 371,00	2 371,00	2 371,00
TOTAL		29 206,00	0,00	32 871,00	32 871,00	32 871,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 393,42
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 264,42

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20 21 22	Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immo, reçues en affect ou conces	11 081,00	612,00 0,00 0,00	1 200,00 38 434,56 0.00	1 200,00 38 434,56 0,00	1 812,60 38 434,56 0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 081,00	612,00	39 634,56	39 634,56	40 246,56
10 13 16 18 26 27 020	Dotations Fonds divers Réserves Subvenlions d'invastissement Emprunts et dettes assimitées Compte de failson (5) Participations et créances ratta Autres immos financières Dépenses imprévues invest	10 010,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 009,17 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 009,17 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 009,17 0,00 0,00 0,00
	Total des dépenses financières	10 0 10,00	0,00	10 009,17	10 009,17	10 009,17
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'Investissement	21 091,00	612,00	49 643,73	49 643,73	50 255,73
040 041	Opérations d'ordre entre sections (4) Opérations patrimoniales (4)	7 115,00	li de la companya de	2 371,00 0,00	2 371,00 0,00	2 371,00 0,00
1	Total des dépenses d'ordre d'Investissement	7 115,00		2 371,00	2 371,00	2 371,00
	TOTAL	28 206,00	612,00	52 014,73	52 014,73	52 626,73

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTI	ITICIPE (1) 0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 52 626.7:	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUI	UMULEES 52 626.73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	ALOUT FLO D HAVEO HOOLINEAT					
Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réailser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo, reçues en affect ou conces	1	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		00,0	0,00	0,00	0,00
10 18	Dotations Fonds divers Réserves Compte de liaison (5)		0,00 0,00	0,00 0,00	00,0 00,0	00,0 00,0
26 27	Participations et créances ratta Autres immos financières		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	00,0 00,0
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021 040 041	Virement de la section de fonct. (4) Opérations d'ordre entre sections (4) Opérations patrimoniales (4)	28 206,00		0,00 28 159,00 0,00	0,00 28 159,00 0,00	0,00 28 159,00 0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 206,00		28 159,00	28 159,00	28 159,00
	TOTAL	28 206,00	0,00	28 159,00	28 159,00	28 159,00

+	
24 467,73	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
62 626,73	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

VU les articles L1612-1 et L 2312-1 à L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget de la commune,

VU l'instruction budgétaire M49 applicable au budget de l'assainissement,

VU la délibération 25/2020 portant affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget de l'assainissement.

Après avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le budget de l'assainissement pour l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus

17. DÉLIBÉRATION N°27/2020 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DE LA SOMME POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

M. le maire informe le conseil que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Outre le fait de simplifier la transmission des documents administratifs, le projet ACTES permet de réduire considérablement les coûts d'impression et d'envoi des documents administratifs.

Ainsi le conseil municipal

VU la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, VU les articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de convention avec la préfecture de la Somme pour la dématérialisation des actes **MANDATE** le maire afin de négocier avec les prestataires informatiques pour trouver la meilleure offre de dématérialisation

AUTORISE le Maire à signer la présente convention et tout document s'y référant.

18. DÉLIBÉRATION N°28/2020 – ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN EX-AGENT

Monsieur le Maire demande que ce point soit débattu à huis-clos du fait que les échanges portent sur des informations confidentielles, le conseil accepte

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en litige avec l'ancienne secrétaire de mairie. Durant les premières conclusions des attaques personnelles ont été intentées contre elle. De ce fait l'ancienne secrétaire de mairie réclame la protection fonctionnelle.

Ainsi le conseil municipal

VU l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires; VU la circulaire du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents de l'État ;

CONSIDÉRANT que cette circulaire est transposable aux agents des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT que les membres du conseil Municipal sont informés qu'un agent de la collectivité est victime d'attaques personnelles et, qu'à ce titre, il a sollicité la protection fonctionnelle.

CONSIDÉRANT que la collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

- les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

CONSIDÉRANT que cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

CONSIDÉRANT que l'administration doit prévenir les attaques contre ses agents et leur apporter son soutien. Lorsqu'elle a connaissance d'attaques imminentes ou en cours à l'égard d'un agent, elle doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les éviter ou les faire cesser ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCORDE la protection fonctionnelle à l'ancienne secrétaire de mairie

AUTORISE par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

AFFIRME que cette affaire n'est pas de la faute de la nouvelle assemblée communale.

19. Questions diverses

Monsieur le Maire propose qu'une réunion pour présenter les finances publiques de la commune ait lieu le 11 septembre 2020 à 19h dans la grande salle. Le conseil est d'accord qu'à condition que les gestes barrières soient bien respectés.

Monsieur le Maire présente la liste des choses à faire avant la rentrée scolaire et reparti les rôles de chacun.

Madame VAND'HUYNSLAGER souligne que le marché saisonnier au camping fonctionne bien. Le marché est très apprécié des habitants et des campeurs.

Plus aucune question n'étant posée, le Maire lève la séance à 19h15. Certifié sincère aux débats

Le secrétaire de séance

Sont invités à signer, les conseillers présents :

NOM Prénom	Signature
BARTHELEMY Sabrine	Signature
BAYART Marie-Françoise	Resulto
BEAURAIN Annic	Beaucas
BLONDEL Marie-Christine	
BOULENGER Nadège	Souland
CHEVALIER Dominique	Absent
DELRUE Jean-Michel	
FOUQUEMBERG Fabrice	
GUNS Louis	T
KOBSCH Daniel	
LAPOSTOLLE Jérôme	
LASSALLE Tony	Absent
LECONTE Stéphane	
PARIS Aline	
VAND'HUYNSLAGER Hélène	Cond. Ry Lat